VILLE DE
VENDARGUES
VIVRE VRAI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 1er octobre 2026

ARRETE N° POL -206/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement sur l'Avenue des Bigos afin de permettre la réalisation de travaux (tranchée avec pose de PVC pour fibre optique) par l'Entreprise PACA SUD TP – **du 13/10/2026 au 23/10/2026.**

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux (réalisation de tranchée avec pose de PVC pour fibre optique) par l'Entreprise PACA SUD TP, du mardi 13 Octobre 2026 au vendredi 23 Octobre 2026.

La circulation et le stationnement seront règlementés au 966 Avenue des Bigos de la manière suivante :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Empiètement sur chaussée**
- **Restriction sur section courante**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, et éventuellement un alternat par feux ou manuel, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries
Mise en ligne 12/10/2026
Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET.

MAIRIE DE VENDARGUES (Hérault)